



1. Point sur les nuisances olfactives sur le bassin de Lacq.
2. Aménagement numérique : présentation de l'étude préalable au lancement de nouvelles opérations (cabinet TACTIS).
3. Conseil communautaire du lundi 12 octobre : désignation des rapporteurs pour les délibérations.
4. Alerte de la population en cas de risques : validation de l'acquisition d'un système d'appel en masse en partenariat avec les industriels.
5. Présentation du règlement intérieur définissant les actions du service communication.
6. Informations sur l'élaboration d'un projet de territoire pour la CCLO : présentation d'un projet de questionnaire à la population.
7. Informations sur la fixation du montant des attributions de compensation pour 2015.
8. Information au bureau concernant l'attribution des marchés

1. POINT SUR LES NUISANCES OLFACTIVES SUR LE BASSIN DE LACQ

Une synthèse relative aux nuisances olfactives sur le bassin de Lacq est présentée au bureau avec notamment, la chronologie des faits, le plan d'actions menées, les contrôles des installations, les premiers résultats, le travail en cours, la mobilisation de la CCLO, le rappel sur la procédure mise en place par les industriels et les réunions à venir.

Le bureau prend acte de ces informations

2. AMENAGEMENT NUMERIQUE : PRESENTATION DE L'ETUDE PREALABLE AU LANCEMENT DE NOUVELLES OPERATIONS (CABINET TACTIS)

Le Cabinet TACTIS présente l'étude qui lui a été confiée sur l'état des lieux haut débit et les perspectives d'actions sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le bureau prend acte de ces informations.

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 OCTOBRE : DESIGNATION DES RAPPORTEURS POUR LES DELIBERATIONS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 12 octobre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

4. ALERTE DE LA POPULATION EN CAS DE RISQUES : VALIDATION DE L'ACQUISITION D'UN SYSTEME D'APPEL EN MASSE EN PARTENARIAT AVEC LES INDUSTRIELS

Le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez est soumis à des risques majeurs (naturels, technologiques) demandant la mise en place de mesures de sauvegarde nécessaires auprès de la population et des moyens d'alerte performants.

Pour ce faire, les communes doivent notamment mettre en place leur plan communal de sauvegarde (PCS) qui permet d'organiser l'alerte, l'information, l'appui aux services de secours, l'assistance et le soutien de la population. Depuis la fusion, le service risques de la CCLO rencontre les maires pour les assister, s'ils le souhaitent, dans la mise en œuvre de ce PCS.

Pour le risque technologique lié à l'activité industrielle sur le bassin de Lacq, les moyens d'alerte actuels sont insuffisants pour couvrir la totalité du territoire dans la cadre de la révision des plans particuliers d'intervention (PPI), puisque seules 17 communes sur les 33 concernées par les futurs PPI, sont équipées d'une sirène d'alerte.

Aussi, les élus de la CCLO ont souhaité se doter d'un dispositif d'appels en masse pour le compte des 61 communes pour couvrir à la fois les risques technologiques et naturels. 8000 € ont été inscrits au budget 2015.

Le bureau émet un avis favorable à l'acquisition d'un tel dispositif.

5. PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DEFINISSANT LES ACTIONS DU SERVICE COMMUNICATION

Suite à des changements successifs (2 fusions successives en 2011 et 2014, l'intégration de nouvelles compétences avec plus de services à la population, le renouvellement du conseil lors des élections de 2014 ainsi que de l'exécutif), une réorganisation du fonctionnement du service communication est nécessaire.

Le bureau valide le règlement intérieur qui lui est présenté.

6. INFORMATIONS SUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CCLO : PRESENTATION D'UN PROJET DE QUESTIONNAIRE A LA POPULATION

A l'occasion des discussions portant sur l'avenir de la collectivité, notamment ses contraintes et orientations budgétaires, a émergé le besoin de doter la collectivité d'un « Projet de territoire ».

Fruit d'une réflexion collective, ce projet fixera les orientations et les objectifs de la CCLO pour les années à venir.

Le bureau émet un avis favorable sur la démarche du projet de territoire ainsi que sur le projet de questionnaire à la population.

7. INFORMATIONS SUR LA FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2015

Cette année encore, les attributions de compensation font l'objet d'une révision libre : il est donc indispensable, pour qu'elles soient adoptées, que le conseil communautaire vote à la majorité qualifiée et que tous les conseils municipaux votent favorablement. Si une commune omet de voter ou si une commune vote contre, c'est le régime de droit commun du transfert de charge qui sera retenu.

Un modèle de délibération sera transmis à tous les conseils municipaux et il leur sera demandé de voter au plus tard à la mi-novembre, une fois que le conseil aura lui-même voté le 12 octobre prochain.

A propos du mécanisme de solidarité déjà abordé lors du précédent bureau, il est rappelé qu'un comité de pilotage doit se réunir pour examiner les propositions qui lui seront

faites par le cabinet MS Conseils. Ce comité de pilotage comprendra les élus suivants : MM. Salanave-Péhé, Bouhecareilh, Crabos, Lacabe, Léchit, Clavé, Leblanc, Bergeret-Tercq, Grinet, Lalanne et Pédegert.

Avis favorable du bureau.

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des 2 marchés suivants :

- Fourniture d'équipements informatiques et multimédia pour le centre culturel intercommunal,
- Acquisition d'une solution d'écoute de contenu libre et de gestion des logs wifi pour le centre culturel intercommunal.
